

PROGRAMME DE FORMATION

THEMATIQUE : Formation des représentants de proximité

Cette formation sera adaptée en fonction de la taille de l'entreprise, des caractéristiques de la branche professionnelle et des accords d'entreprise.

NIVEAU : Débutant

TYPE D'ACTION : Action de formation

TARIFS : Voir le devis ci-joint ou la grille tarifaire (site internet, affiché dans nos locaux)

DELAI D'ACCEPTATION : Mise en place de votre formation, dès retour du devis signé et accord du financement.

DUREE : Une journée, soit 7 heures de formation.

Une journée supplémentaire pourra être proposée, axée sur le HSSCT

LIEU : Sur site ou Dans nos locaux

PUBLIC : Les membres du Comité Social et Economique, les représentants de proximité, les délégués syndicaux.

ACCESSIBILITE HANDICAPE : Conditions d'accueil et d'accès au public en situation d'handicap.

EFFECTIF : de 2 à 10 personnes par session.

PRE-REQUIS : Aucun.

INTERVENANT : François VAN DERLINDEN, Formateur en Droit Social et Prévention-Santé-Sécurité.

OBJECTIF GENERAL DE LA FORMATION :

Identifier leurs rôles vis-à-vis des salariés et du CSE
Appréhender l'apport des représentants de proximité dans le dialogue social
Définir le rôle et la mission des représentants de proximité
Mettre en place les moyens nécessaires à la mission des représentants de proximité

CONTENU DE LA FORMATION :

1 : La mise en place des représentants de proximité

L'obligation d'un accord d'entreprise
Les modalités de fonctionnement
Les modalités de désignation

2 : Les missions des représentants de proximité

Attributions
Missions SSCT
Leurs rôles en tant que représentant terrain

3 : Les moyens des représentants de proximité

Le nombre de représentants de proximité
Les heures de délégation
Les frais engagés par les représentants de proximité

LES METHODES PEDAGOGIQUES :

Valoriser les connaissances existantes de chaque participant. Pédagogie interactive, entre les textes et la mise en place possible en entreprise.

Créer les bons outils pour chaque participant, avec des plans d'actions, des grilles d'analyse, des documentations, qui permettent d'individualiser la formation et préparer le retour en entreprise.

Accompagner l'apprenant après sa formation par mail ou par téléphone. Tous nos stagiaires sont invités à prendre contact avec nous si besoin. (Questions diverses, cas concrets, textes juridiques...). Une synthèse est effectuée en fin de journée à l'aide d'un quizz.

LA SANCTION DU STAGE :

Délivrance d'une ATTESTATION DE STAGE et d'une fiche d'évaluation des connaissances acquises au cours de ce dernier.

LES MODALITES D'EVALUATION ET DE SUIVI :

- Evaluation de satisfaction « à chaud » : opinion des stagiaires et formalisation
- Evaluation pédagogique pour valider les compétences acquises : évaluations formatives (Quiz)
- Evaluation de satisfaction « à froid » : opinion des stagiaires et formalisation un mois après la formation

LES MOYENS ET MATERIELS PEDAGOGIQUES :

Tous nos intervenants ont leur matériel pédagogique (ordinateur, vidéo projecteur) lorsqu'ils se déplacent.

Sur site :

- ✓ Une salle de réunion adaptée - Un écran
- ✓ Un Paper-board – un tableau blanc

Dans nos locaux :

- ✓ Nos locaux sont équipés de manière à assurer le bon déroulement de toute formation.